

Correction SNA

Question :

J'ai reçu un message de la DDT concernant les Surfaces Non Agricoles (SNA) à vérifier. Que faut-il faire ?

Réponse :

Vous devez aller sur telepac, dans « Mes données et documents », « Campagne 2015 », onglet « Surfaces », « RPG ». Vérifiez la liste de vos SNA. Lorsqu'il y a des erreurs manifestes, il faut les corriger.

Question :

Comment fait-on les corrections ?

Réponse :

Deux façons de procéder :

- Soit vous éditez la fiche papier correspondante à l'élément, vous y apportez vos corrections en rouge, les explications nécessaires et vous envoyez le tout à la DDT.
- Soit vous vous rendez directement à la DDT pour effectuer les corrections en direct sur place.

Question :

De quel délai dispose-t-on ?

Réponse :

Pour les corrections avant la déclaration 2016, il est quasiment trop tard. Cependant vous devez toujours faire les corrections nécessaires, raisonnablement avant le 15 mai, la définition de vos droits à paiement en dépend.

Olivier PASSELANDE – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Bonneuil-Matours	05.49.85.87.80	☎ Mirebeau	05.49.50.44.29
☎ Montmorillon.....	05.49.91.01.15	☎ Vivonne	05.49.36.33.60